

**CONCOURS EXTERNE ET INTERNE D'INSPECTEUR DU PERMIS DE CONDUIRE  
ET DE LA SECURITE ROUTIERE DE 3<sup>ème</sup> CLASSE  
AU TITRE DE L'ANNEE 2022**

COMpte RENDU DU JURY

**Statistiques sur les candidats inscrits, présents, admissibles et admis.**

Session	Nombre de postes ouverts	Candidats inscrits	Candidats présents	Candidats admissibles	Candidats admis	BARRES
<b>2022</b>	33 externes	958 externes	391	109	33 LP 10LC	14,571 LP 14,000 LC
	7 internes	118 internes	39	21	7 LP 1LC	13,357 LP 12,500 LC

**Analyse des épreuves :**

**A - Les épreuves d'admissibilité**

1) Les questions à réponses courtes :

Cette épreuve vise à vérifier les connaissances des candidats sur les notions élémentaires de droit public et sur le Code de la route et la sécurité routière.

Le très faible niveau des réponses témoigne d'une insuffisance de préparation des candidats à cette épreuve. Comme les années précédentes, les questions de droit, bien qu'abordables, ont particulièrement posé des difficultés. Beaucoup de réponses étaient succinctes, incomplètes et, dans certains cas, non traitées.

Concernant les questions relatives au Code de la route, le jury regrette que certains candidats n'aient pas de connaissances des notions élémentaires, ni ne se soient tenus informés des actualités récentes en matière de sécurité routière.

Enfin, sur la forme, la faible qualité de l'orthographe, de la syntaxe et de l'écriture ont parfois rendu la lecture et la correction des copies difficiles.

2) La note de synthèse :

Cette épreuve vise à vérifier l'aptitude des candidats à la compréhension des textes, ainsi que leurs capacités de synthèse et de rédaction.

Sur la forme : de nombreux candidats ne maîtrisent pas la méthodologie de la note de synthèse. Le jury a constaté plusieurs copies déstructurées, sans plan apparent, avec parfois des énumérations d'idées sans cohérence ni liant entre les parties.

Par ailleurs, plusieurs candidats n'ont pas respecté la neutralité attendue pour ce type d'exercice.

Enfin, la qualité de l'expression écrite, de la syntaxe, de l'orthographe et de la ponctuation s'avère, cette année encore, particulièrement préoccupante.

Sur le fond : L'épreuve portait sur un sujet d'actualité (les déserts médicaux), qui a été généralement bien compris par l'ensemble des candidats. Néanmoins, de nombreux candidats n'ont pas su exploiter suffisamment les idées essentielles du dossier documentaire, ne parvenant pas à développer suffisamment leur composition, ni y apporter une réponse structurée et pertinente.

Le jury avait fait le choix d'annoncer le plan dans l'intitulé du sujet. Pour autant, certains candidats ont choisi un plan différent de celui proposé, ne permettant pas une restitution cohérente des éléments du dossier documentaire.

### 3) Conseils du jury sur les épreuves d'admissibilité :

Les candidats doivent porter une attention particulière à l'aspect rédactionnel de leur copie : orthographe, syntaxe, ponctuation et conjugaison. Il est donc nécessaire de gérer correctement la durée de l'épreuve afin de consacrer un temps suffisant à la relecture.

Les candidats sont invités à prendre connaissance du programme du concours d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 3<sup>e</sup> classe, afin d'acquérir les notions élémentaires de droit public attendues d'un concours d'accès à un corps de la fonction publique.

En ce qui concerne les questions relatives au Code de la route, le jury préconise que les candidats se tiennent informés des dernières actualités en matière de sécurité routière, qui sont d'ailleurs aisément accessibles sur le site internet de la « sécurité routière ».

La méthodologie de la note de synthèse doit être maîtrisée et le formalisme attendu de ce type d'exercice doit être respecté : introduction, annonce du plan, parties et sous-parties apparentes et avec des titres, transition entre les parties, conclusion. Il est également attendu des candidats une restitution neutre, basée uniquement sur les documents proposés, sans apports personnels, ni prise de position. Ainsi, l'usage de la première personne est à proscrire.

## **B – L'épreuve d'admission**

### 1) Présentation du parcours professionnel et des motivations des candidats :

D'une durée maximale de cinq minutes, elle doit permettre au candidat de présenter son parcours professionnel et faire part de sa motivation à rejoindre le corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR).

La durée de la présentation a été respectée par la majorité des candidats. Les présentations ont permis généralement au jury d'appréhender clairement le parcours professionnel des candidats et leurs motivations.

Plusieurs candidats ont suivi une préparation avec un organisme professionnel. Si celle-ci a permis à la plupart d'entre eux d'augmenter leur niveau de connaissances de l'environnement professionnel visé, le jury regrette le manque de naturel et de spontanéité constaté chez plusieurs des candidats. Leur présentation, se rapprochant plus d'une récitation standardisée et impersonnelle, avec l'usage de tournures de phrases parfois identiques entre plusieurs candidats, n'a pas permis aux intéressés de se démarquer et de convaincre suffisamment le jury de leurs motivations personnelles à exercer le métier d'IPCSR.

Les candidats dont la prestation a davantage conquis le jury ont su sortir de ce formalisme, en se montrant plus naturels, témoignant ainsi de leurs réelles motivations.

### 2) Questions-réponses et mises en situation :

D'une durée de 25 minutes, cette partie de l'épreuve est destinée, à partir de cas concrets et de mises en situation, à apprécier les qualités d'analyse et de réflexion des candidats, ainsi que leur discernement et leur capacité de décision.

Le jury évalue également la motivation du candidat, son intérêt pour le domaine de l'éducation et de la sécurité routières, ses aptitudes relationnelles et sa capacité à exercer les fonctions normalement dévolues aux IPCSR.

D'une manière générale, le jury a pu constater une meilleure préparation à cette épreuve que l'an dernier. La plupart des candidats se sont correctement renseignés sur les missions exercées par les IPCSR.

Néanmoins, certains candidats ont rencontré des difficultés pour développer leurs réponses et justifier de leur raisonnement, se montrant facilement déstabilisés au fur et à mesure de l'échange avec les membres du jury.

Le jury regrette également que certains candidats aient manqué de constance dans leurs réponses et leurs prises de décision, n'étant pas toujours en mesure de tenir leur position lors des mises en situation. D'autre part, certains candidats n'ont pas su démontrer une assez large ouverture d'esprit, ni une capacité d'adaptation et de prise de recul suffisantes, qui leur permettraient de gérer les situations particulières qu'un IPCSR peut être amené à rencontrer dans son quotidien.

Si les grands principes déontologiques attendus d'un fonctionnaire sont globalement connus, certains candidats ne sont pas parvenus à les transposer concrètement lors des mises en situation.

### 3) Conseils pour l'épreuve d'admission :

Le jury recommande aux candidats de personnaliser davantage leur présentation et de l'exposer de façon plus naturelle. Il est conseillé d'exploiter la durée totale du temps imparti pour cette présentation, afin de mettre réellement en évidence le parcours professionnel, les compétences acquises et les motivations à exercer le métier d'IPCSR des candidats. Le jury conseille que ces dernières soient plus affirmées.

En effet, outre un attrait pour le domaine de la sécurité routière et la recherche d'un cadre de travail plus hiérarchisé au sein de la fonction publique, tels qu'énoncés par certains candidats, il serait judicieux d'étayer davantage l'argumentaire qui tendrait à démontrer une motivation concrète à se projeter dans le quotidien d'un IPCSR et à en exercer les missions.

Lors des mises en situation, il est attendu que les candidats démontrent leur potentiel à exercer les fonctions attendues en assumant plus sincèrement leurs positions. Ils doivent également être en mesure d'appliquer concrètement les principes déontologiques, qu'ils connaissent en théorie.

-----

Les membres du jury tiennent sincèrement à remercier toute l'équipe de la sous-direction du recrutement et de la formation pour tout le professionnalisme, la disponibilité et la réactivité dont elle a fait preuve durant la préparation et l'organisation de ces épreuves, qui ont ainsi pu se dérouler dans les conditions les plus favorables.

La Présidente du jury  
Eléonore RICHARD